

L'Apel c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

### 5 missions essentielles

- **Défendre la liberté d'enseignement** et le libre choix de l'école.
- **Représenter les parents d'élèves** au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics.
- **Participer au débat éducatif national.**
- **S'impliquer dans la vie des établissements scolaires.**
- **Soutenir les parents** dans les domaines de l'éducation et de la scolarité.



Représentation des parents aux seins des instances de gestion de l'établissement



Fête de l'école, Marché de Noël, Semaine des Apel, Financement de projets pédagogiques,...



Animation du BDIO, Accompagnement des jeunes dans leur orientation



Accueil des nouveaux parents, Organisation de conférences-débats sur des sujets éducatifs



Formation des Parents Correspondants, Représentation des familles dans les conseils de classes, conseils de discipline

### L'Apel c'est aussi 4 services d'aide à la scolarité et à l'éducation :

1. **L'abonnement à Famille & Education**, magazine bimestriel : informations pratiques, conseils, témoignages sur l'éducation et la scolarité ;
2. **Le site internet [www.apel.fr](http://www.apel.fr)**, qui permet aux parents de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative et de l'actualité de l'Apel ;
3. **La plateforme téléphonique Apel service**, au 01 46 90 09 60, qui met à votre écoute une équipe de spécialistes (psychologues, conseillers scolaires, juristes) ;
4. **Un accueil gratuit et personnalisé** par le Service d'information et de conseil aux familles départemental ou régional, pour répondre à toutes vos questions.

### Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents :

C'est pourquoi, en inscrivant votre enfant à l'ensemble scolaire Pradeau – La Sède - Saint-Pierre, vous devenez membre de l'Apel et la cotisation d'un montant de 24€ sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant (une seule adhésion par famille). Si vous refusez d'adhérer à l'association, cochez "non" sur le dossier d'inscription.